

# La date à retenir!



Une présentation publique du projet vous est proposée le:

**30 novembre 2018 à 20h**  
**A l'Espace Saint-Marc au Châble**

Vollègeards et Bagnards, venez nombreux découvrir les contours de votre future commune  
Identité, finances, gestion publique, tous les thèmes seront abordés!

Deux bus navettes sont organisés en partance de Chemin (départ 19h)  
via Vens et du Levron (départ 19h15). Rendez-vous aux arrêts de bus. Retour en fin de séance.

## Pour en savoir plus:

Le meilleur moyen de se faire une opinion sur le projet reste la lecture du rapport de fusion auquel l'ensemble de la réflexion a abouti. Vous pouvez le consulter et poser vos questions complémentaires sur les deux pages internet dédiées à la fusion de nos communes:

[www.bagnes.ch/lafusion](http://www.bagnes.ch/lafusion)  
[www.volleges.ch/lafusion](http://www.volleges.ch/lafusion)

Début janvier 2019, des cafés-citoyens seront mis en place afin de débattre de ce projet important pour l'avenir de nos communes. Vous serez informés via une prochaine brochure distribuée en tout ménage.

## Un contrat de fusion pour définir les modalités de l'alliance

Un contrat de fusion n'est pas obligatoire. Les communes de Bagnes et Vollèges ont toutefois décidé d'en conclure un. Il a pour objectif de définir la façon dont le mariage doit avoir lieu. Cela permet de préciser par exemple le calendrier, le nom, les armoiries, le transfert des organes et du personnel, le transfert du patrimoine, des charges et des engagements, les compétences pour clore les comptes et les affaires pendantes, le régime transitoire.

Le contrat qui liera Bagnes et Vollèges sera élaboré seulement si le vote populaire du 10 février est positif. Ce document contractuel devra lui aussi être soumis à l'Assemblée primaire. En cas de refus des citoyens, la fusion ne serait pas remise en cause. Pour plus de détails sur la procédure, vous pouvez vous référer à la loi sur les communes (2004).

## Sur quoi allez-vous voter?

Selon la volonté des citoyens et des Conseils municipaux, la votation sur le thème de la fusion se déroulera en deux temps:

**10 février 2019** aura lieu la votation sur le principe de fusion sur la question «Acceptez-vous la fusion des Communes municipales de Bagnes et Vollèges?» Ce même jour, les citoyens bourgeois des deux communes se prononceront aussi sur la fusion des deux communes bourgeoises. Ces deux votations sont indépendantes l'une de l'autre.

**Quelques semaines après**, en cas de «oui» une deuxième votation aura lieu, avec pour objet le «contrat de fusion». Selon l'article 141 de la loi sur les communes, ce document permet de définir contractuellement les modalités de la fusion selon les grands principes qui découlent du rapport de fusion. Le contrat doit être approuvé par les assemblées primaires et par le Grand Conseil.



**Bagnes Vollèges**

La fusion, une alliance  
pour les futures générations

## Impressum

Conception graphique/mise en page: Publi'Bagnes  
Rédaction: Serec et Copil  
Correction: Anne Fournier  
Photos: Lucien Grandjean et Christophe Voisin  
Impression: Publi'Bagnes  
novembre 2018